



Ottawa ne veut pas dire si l'immunité sera accordée au producteur des vaccins

Par [Steve Rennie](#)

Mondialisation.ca, 24 septembre 2009

[Actualités.ca](#) 24 septembre 2009

Région : [Le Canada](#)

Thème: [Science et médecine](#)

Analyses: [Grippe H1N1](#)

OTTAWA - Le gouvernement fédéral refuse de dire si les Canadiens qui souffriront de graves effets secondaires liés au nouveau vaccin contre la grippe A(H1N1) pourront tenter des poursuites contre le producteur de l'injection.

L'Agence de la santé publique du Canada n'a pas voulu indiquer si les sociétés pharmaceutiques seront protégées au pays contre toute poursuite au sujet du vaccin contre la grippe porcine, comme le sont celles faisant affaires aux Etats-Unis.

Dans un courriel, la porte-parole Nadia Mostafa a écrit qu'il s'agissait d'une situation complexe que le gouvernement fédéral examinait actuellement. Mme Mostafa a expliqué que le sujet suscitait des questions d'ordre légal touchant les champs de compétence fédéral et provincial de même que les secteurs public et privé. Puis, elle a ajouté que le gouvernement fournira davantage de détails en temps appropriés, soit au terme de discussions.

Le gouvernement fédéral a commandé 50,4 millions de doses du vaccin contre la grippe A(H1N1) auprès de la firme GlaxoSmithKline, qui produira la préparation antigénique dans son usine de Sainte-Foy.

Aux Etats-Unis, le gouvernement a ouvertement annoncé son intention de protéger les sociétés produisant les vaccins et les représentants gouvernementaux, notamment, contre d'éventuelles tentatives de poursuites judiciaires.

Selon un site Internet du département américain de la Santé, la secrétaire à la Santé, Kathleen Sebelius, a accordé l'immunité aux personnes morales et physiques concernées, à tous les niveaux, par la préparation, les tests, la production, la distribution, les prescriptions, l'administration et l'utilisation du vaccin contre la grippe A(H1N1) pour 2009. Cette protection ne s'applique toutefois pas aux cas de mauvaise conduite volontaire.

De son côté, GlaxoSmithKline était tout aussi avare de mots que l'Agence de la santé publique du Canada.

Dans un courriel envoyé à La Presse Canadienne, la porte-parole Michelle Smolenaars Hunters a indiqué que GlaxoSmithKline discutait de questions liées à la responsabilité au sujet du vaccin contre la grippe porcine avec tous les gouvernements, dont celui du Canada.

Mme Hunters a ajouté qu'il n'était pas possible d'en connaître davantage au sujet des

détails sur les discussions avec le Canada, faisant valoir qu'elles étaient de nature confidentielle.

La source originale de cet article est Actualités.ca

Copyright © Steve Rennie, Actualités.ca, 2009

Articles Par : Steve Rennie

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca